



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Carole Mortiau

LET220144

Tél : 05 59 80 88 15

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 09 FEV. 2022

Monsieur le Gérant,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-02-09-00001 du 9 février 2022, portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le dégravement du canal d'aménée de la centrale du Pont d'Espagne sur la commune de Pau.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La responsable de l'unité travaux
et milieux aquatiques

Stéphanie Lebret

Monsieur le Gérant
Centrale du Pont d'Espagne
Rue du Pont Neuf

64260 ARUDY